



Bulletin d'adhésion à l'association

Adhésion Individuelle

Adhésion Organisme

Nom : Prénom :

Organisme :

Fonction :

Adresse :

Code postal : Ville :

demande son adhésion ou l'adhésion de son organisme à l'association CRÉATIF, adopte les termes de la charte CréATIF et accepte les statuts de l'association.

L'admission des membres à l'association CRÉATIF est prononcée par le conseil d'administration. Toute demande d'adhésion devra être motivée par écrit par le demandeur.

Cotisation annuelle

La cotisation due par chaque membre est fixée annuellement par l'assemblée générale. Pour l'année 2011, le montant minimum est fixé à 10 €

- Adhésion individuelle 10 euros (cotisations individuelles, associations sans salarié, villes de - de 5000 habitants)
- Adhésion collective 100 euros (associations avec salariés, villes de + de 5000 habitants)
- Adhésion organisme 1000 euros (agences, départements, structures intercommunales, régions)

Une facture sera adressée par retour de réception du chèque libellé à l'ordre de CRÉATIF et adressé à Yannick Landais, ARTESI Ile-de-France 39, rue de Wattignies 75012 PARIS – landais@artesi-idf.com

Fait à : le,

Signature

Joindre une note décrivant les motivations qui vous conduisent à adhérer à l'association CRÉATIF